



Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière

Section Organismes Sociaux

PLFSS 2025 : quand l'attaque contre les arrêts maladie des fonctionnaires sert de prétexte à attaquer les arrêts de tous les travailleurs

Depuis l'interview du ministre de la Fonction publique parue le 28 octobre 2024 dans *Le Figaro*, les médias se déchainent sur le fait qu'il faudrait en finir avec le maintien de salaire intégral des fonctionnaires.

Il indique son intention d'instaurer pour eux 3 jours de carence et un maintien de rémunération à hauteur de 90 % de leur salaire.

Cette mesure inique est annoncée dans un souci de s'aligner sur les salariés du privé...

Pour FO, il est en réalité urgent d'aligner l'ensemble des salariés du privé sur les agents du service public (fonctionnaires ou contractuels).

À la Sécurité sociale, nous bénéficions d'une Convention Collective Nationale protectrice en matière de droits aux indemnités journalières avec un maintien intégral de notre salaire dès le premier jour d'arrêt maladie.

Ces droits protecteurs, que nous avons obtenus grâce au statut des fonctionnaires, beaucoup de salariés du privé en bénéficient.

Mais le but réel est de s'attaquer à l'ensemble des travailleurs et aux arrêts maladie dans leur globalité.

Non content de poursuivre les exonérations de cotisations, le PLFSS prévoit de baisser le taux de plafond de remboursement des indemnités journalières (IJ) de 1,8 à 1,4 SMIC.

Or, depuis 1946, l'IJ est basée sur notre salaire avec le plafond de la Sécu comme référence. Ainsi, sur la base d'une attestation de salaire complétée par votre employeur, la Sécu reverse environ 50 % de votre salaire de base journalier avec un maximum quotidien de **52,28 € bruts**.

Mais cela n'est pas suffisant pour ceux qui veulent en finir avec les arrêts maladie comme pilier de la Sécu.

Et comme nous ne le savons que trop bien, en tant qu'agents de la Sécu, quand on s'attaque aux fonctionnaires, les attaques contre les salariés du privé ne tardent jamais.

Et nos inquiétudes sont confirmées à la lecture d'un article paru dans *Les Echos* du 29 octobre 2024.¹

En effet, celui-ci nous apprend que des députés du camp gouvernemental envisagent de déposer dans le cadre de l'examen du PLFSS des amendements afin d'instaurer un à trois jours de carence d'ordre public² car baisser le plafond d'indemnisation n'est pas suffisant.

Force Ouvrière alerte sur l'attaque contre les indemnités journalières de tous les travailleurs qu'ils soient du public ou du privé !

Vous ajoutez à cela l'attaque contre le service médical et vous comprenez que les fonctionnaires servent d'écran de fumée pour diviser les travailleurs entre eux.

UNITE DES TRAVAILLEURS DU PUBLIC ET DU PRIVE !

PAS TOUCHE AUX FONCTIONNAIRES !

PAS TOUCHE AUX IJSS !

ABROGATION DES LFSS !

MAINTIEN DU SERVICE MEDICAL !

Paris, le 7 novembre 2024

¹ Solenn Poullennec, « Les arrêts maladie des salariés du privé dans le viseur des parlementaires », *Les Echos* du 29 octobre 2024, p2.

² Un jour de carence d'ordre public signifie que même si votre convention collective prévoit le maintien de votre rémunération dès le premier jour de votre arrêt (la fameuse période de carence IJSS), la loi interdira à votre employeur de maintenir votre rémunération durant ces jours d'ordre public !